COMMUNE DE LA ROCHE-GUYON

RÈGLEMENT

La boîte à livres

Un livre aimé, une histoire à partager !

Ouverte à toutes et à tous, gratuitement et sans inscription.

Prenez, lisez, partagez

Même sans déposer de livre en échange. Servez-vous avec mesure : pas de revente.

Un étage, un univers

Thème du moment · Jeunesse · Autres lectures. Rangez chaque livre au bon étage.

Des livres à offrir

Propres, complets, en bon état. Partagez vos coups de cœur, pas vos fonds d'étagère.

Uniquement des livres

Adaptés à tous les publics. Ni magazines, ni prospectus, ni objets, jeux, CD ou DVD.

Boîte pleine ?

Revenez une autre fois. Aucun sac, carton ou livre au sol ni à côté.

Refermez la porte

Pour protéger les livres de la pluie et de l'humidité.

Glissez un petit mot entre les pages ! Pourquoi l'avez-vous aimé ? À qui le conseilleriez-vous ?

Charte et règlement complets : scannez le QR code ou rendez-vous en mairie.

Une dégradation ? Signalez-la à la mairie : **01 30 63 09 50** · **mairie@larocheguyon.fr**

Merci de faire vivre la boîte et de transmettre le plaisir de lire !

COMMUNE DE LA ROCHE-GUYON

Charte de la boîte à livres

Un livre aimé, une histoire à partager !

En savoir plus

Cette boîte à livres est ouverte à toutes et à tous, gratuitement et sans inscription. Elle vous invite à découvrir de nouvelles lectures et à partager celles que vous avez aimées.

1. Prenez, lisez, partagez

Un livre vous tente ? Emportez-le ! Vous pourrez ensuite le rapporter, le garder ou le transmettre à quelqu'un d'autre. Vous pouvez prendre un livre sans en déposer un en échange.

Pensez aux lecteurs suivants : servez-vous avec mesure. Les livres sont offerts pour être lus et partagés, pas pour être revendus.

2. Trois étages, trois univers

Chaque étage a sa vocation, du haut vers le bas :

Le thème du moment : des livres en lien avec le thème affiché sur la porte, qui change au fil de l'année. Pas de livre sur le thème ? Les autres étages vous attendent.

La jeunesse : albums, contes, romans et bandes dessinées pour enfants et adolescents.

Les autres lectures : romans, policiers, BD adultes, poésie, documentaires…

3. Déposez des livres que vous auriez plaisir à offrir

Choisissez des livres propres, complets et en bon état. Les ouvrages moisis, humides, très abîmés ou aux pages arrachées ou manquantes ne sont pas acceptés.

L'esprit de la boîte est de partager des coups de cœur, pas de vider ses étagères : mieux vaut quelques ouvrages bien choisis.

4. Des lectures pour tous les publics

La boîte est dans l'espace public et accueille des enfants. Les livres à caractère pornographique, violent ou haineux, ainsi que les ouvrages de propagande ou de prosélytisme politique ou religieux, n'y ont pas leur place.

5. Glissez un petit mot entre les pages

Pourquoi avez-vous aimé ce livre ? À qui le conseilleriez-vous ? Une petite fiche, un résumé qui ne dévoile pas la fin ou quelques mots pour le prochain lecteur rendront la découverte encore plus belle. Ce geste est bienvenu, mais facultatif.

6. Ici, uniquement des livres

Pas de journaux, magazines, prospectus ou publicités, ni d'objets, jeux, CD ou DVD.

7. Prenez soin de ce lieu de partage

Rangez les livres à l'étage correspondant, sans forcer ni surcharger les étagères. Si la boîte est pleine, revenez une autre fois : aucun sac, carton ou livre ne doit être laissé au sol ou à côté.

Refermez bien la porte après votre passage pour protéger les livres des intempéries.

Une dégradation ? Signalez-la à la mairie : **01 30 63 09 50** – **mairie@larocheguyon.fr**.

8. Une boîte qui reste accueillante

La commune et les bénévoles chargés du suivi peuvent réorganiser les étagères et retirer les dépôts qui ne respectent pas cette charte.

Envie de participer à l'animation de la boîte (choix des thèmes, rangement) ? Faites-vous connaître auprès de la mairie !

Merci de faire vivre la boîte à livres de La Roche-Guyon et de transmettre le plaisir de lire !

Mairie de La Roche-Guyon · 01 30 63 09 50 · mairie@larocheguyon.fr

Charte adoptée par la commune de La Roche-Guyon.

COMMUNE DE LA ROCHE-GUYON

Règlement de la boîte à livres

La boîte à livres est accessible à toutes et à tous, gratuitement et sans inscription. Son utilisation implique le respect des règles suivantes.

ARTICLE 1 — LIVRES ACCEPTÉS

Seuls les livres propres, complets et en bon état peuvent être déposés. Les livres humides, moisis, sales, déchirés ou comportant des pages manquantes sont refusés.

ARTICLE 2 — CONTENUS ADAPTÉS À TOUS LES PUBLICS

La boîte est installée dans l'espace public et fréquentée par des enfants. Sont interdits les ouvrages à caractère pornographique, violent ou haineux, ainsi que les ouvrages de propagande ou de prosélytisme politique ou religieux.

ARTICLE 3 — DÉPÔTS INTERDITS

Il est interdit de déposer des journaux, magazines, prospectus, publicités, documents personnels, jeux, CD, DVD ou tout autre objet.

ARTICLE 4 — RESPECT DES TROIS ÉTAGES

Les livres doivent être rangés à l'étage correspondant, du haut vers le bas :

- **Thème du moment** : uniquement les livres en lien avec le thème affiché sur la porte ;
- **Jeunesse** : livres destinés aux enfants et aux adolescents ;
- **Autres lectures** : tous les autres livres acceptés (romans, policiers, BD adultes, poésie, documentaires…).

L'étage thématique reste réservé au thème annoncé, même lorsque des places y sont disponibles.

ARTICLE 5 — QUANTITÉ ET PLACE DISPONIBLE

Les dépôts doivent rester mesurés et adaptés à la capacité de la boîte. Les dépôts massifs destinés à vider une bibliothèque ne sont pas autorisés.

Il est interdit de surcharger les étagères ou de déposer des livres, sacs ou cartons au pied de la boîte ou à proximité. Lorsque la boîte est pleine, aucun dépôt supplémentaire ne doit être effectué.

ARTICLE 6 — RETRAIT DES LIVRES

Chacun peut prendre un livre sans obligation d'en déposer un en échange. Les prélèvements doivent rester raisonnables afin de permettre à tous de profiter de la boîte. La récupération de livres à des fins de revente est interdite.

ARTICLE 7 — RESPECT DU MATÉRIEL

Les usagers maintiennent la boîte propre et ordonnée, manipulent les livres avec soin et referment la porte après chaque utilisation.

Toute dégradation doit être signalée à la mairie : **01 30 63 09 50** – **mairie@larocheguyon.fr**.

ARTICLE 8 — SUIVI ET CONTRÔLE DES DÉPÔTS

La commune et les bénévoles chargés du suivi de la boîte peuvent réorganiser les ouvrages et retirer tout dépôt ne respectant pas le présent règlement.

Les personnes souhaitant participer à l'animation de la boîte (choix des thèmes, rangement) peuvent se faire connaître auprès de la mairie.

Merci de respecter ces règles pour préserver cet espace de partage.

Fait à La Roche-Guyon

Le Maire, Capucine Faivre